



L.I.F.E.
Saison 2014 / 2015

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
PV N°4 -14/15

ERRATUM
Courrier club CHAMPIGNY

Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 16 Septembre 2014

Présents : M.HACHED, Président de la C.O.C LIFE
C.PETERS, Ph. VALLET, M.JEANNE, M.TURBIAN, R.UZAN, P.BOIZARD membres de la C.O.C. LIFE

Excusés : J.RICHOL

+16M EXCELLENCE

Match MONTEREAU / SUCY de 16/17 Mai 2015

Le gymnase de Montereau étant indisponible à ces dates, la COC autorise le report de cette rencontre. Celle-ci aura lieu le 27/09/2014 à 19h00 à Montereau avec l'accord de Sucy.
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

+16M HONNEUR

Match LIVRY-GARGAN / AVON de 15/11/2014

Le gymnase de Livry-Gargan étant indisponible et Avon ayant refusé l'inversion, la COC demande aux deux clubs de s'entendre pour le report de cette rencontre.

-17 MASCULINS

Match IVRY / ROISSY-OZOIR de 20/09/2014

Nous rappelons aux deux clubs que ce match doit se dérouler à huis-clos (décision de la Commission de Discipline).

-15 MASCULINS

Match LIVRY-GARGAN / AUBERVILLIERS de 15/11/2014

Demande d'inversion de Livry-Gargan. Merci au club de nous justifier cette demande.

+16F EXCELLENCE

Match LIVRY-GARGAN / MONTEREAU de 11/01/2015

Le gymnase de Livry étant indisponible, la COC, avec l'accord de Montereau, autorise l'inversion des rencontres.

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

CHAMPIONNATS -20 MASCULINS

A ce jour, il y a 15 équipes engagées. Le championnat se déroulera de la façon suivante :

- ✚ **1^{er} phase** : 2 poules de 8 équipes en match aller/retour. Début du championnat le week-end des 27/28 septembre 2014. Fin 7/8 février 2015.
- ✚ **2^{ème} phase** : Play off, 4 premiers de chaque poule les points de la 1^{ère} phase restent acquis. Les équipes ne rencontreront que celles de l'autre poule en match aller/retour. Début 7/8 Mars 2015. Fin 30/31 Mai 2015

Play down idem Play off

Poule A

La Théroouanne
Claye-Souilly
Vaires
Saint-Denis
Noisy Le Grand
Thiais
Maisons-Alfort
Plessis-Trévisé

Poule B

Avon
Pontault-Combault
Roissy-Ozoir
Ivry
Aubervilliers
L'Hay Les Roses
Noisy Le Sec
Exempt

Les championnats seront dans Gest'Hand le 17 septembre 2014. Merci aux clubs recevant de conclure le plus vite possible.

VETERANS

- ✚ Champs/Marne
- ✚ Serris
- ✚ Torcy
- ✚ Le Raincy
- ✚ Noisy Le Grand
- ✚ Villemomble
- ✚ Gagny
- ✚ Créteil
- ✚ Joinville
- ✚ Exempt

Championnat en poule de 10 avec un exempt en match aller/retour.

Début 4/5 Octobre 2014. Fin 16/17 Mai 2015.

Le championnat sera dans Gest'Hand le 18/09/2014

COUPE

Nous enregistrons les engagements tardifs de Villemomble en -17 et -15 Féminins, de Neuilly-Plaisance en +16 Masculins Régionaux de Saint-Denis en +16 Masculins Régionaux, et -20 Masculins.

En raison de cet engagement tardif, nous sommes dans l'obligation de faire un tirage au sort pour 2 matchs en +16 Masculins Régionaux.

- ✚ Vaires / Neuilly-Plaisance
- ✚ Kremlin-Bicêtre / Saint-Denis

Matches à jouer avec le 17/18 Octobre 2014.

Nous notons le retrait des équipes -20M et -17M de Torcy en Coupe de Ligue.

L'équipe -15 Masculins de St Maur est qualifiée pour le tour suivant.

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

COURRIERS AUX CLUBS

Villemomble : merci de répondre au club de Montereau pour l'inversion en +16 Féminins

Champigny : voir PV N°3 - 2014/2015, ceci est définitif

Saint-Denis : vous ne pouvez évoluer en championnat -17M car non qualifié.

Pascal MILLET : 1-Les pénalités CMCD sont dans Gest'Hand
2-Voir avec les Comités Départementaux
3-Le championnat -20 est un championnat JEUNE

A TOUS LES CLUBS

Merci de bien vouloir respecter les règles en cas de carence d'arbitres (voir annuaire que vous recevrez en fin de semaine)

Fait à Bondy le 17 Septembre 2014

La C.O.C.

Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.